

LE PLANIFICATEUR

Magazine d'information du Ministère du Plan et du Développement

N°003

JANVIER - MARS 2023

GRATUIT

SYSTÈME STATISTIQUE NATIONAL

**La Côte d'Ivoire
engage de grandes
réformes**

MINISTÈRE DU PLAN ET DU DÉVELOPPEMENT

**Nialé KABA
fixe les priorités
de 2023**



Cécile COMPAORÉ

REPRÉSENTANTE RÉSIDENTE DE L'UNFPA

**“ Le Recensement de la Population 2021
de la Côte d'Ivoire est un exemple à suivre
pour les pays de la région ”**



PROGRAMME
JEUNESSE
DU GOUVERNEMENT
CÔTE D'IVOIRE 2023-2025



Chers Jeunes, votre talent et votre énergie sont une chance pour notre pays. Je crois en votre capacité à contribuer au développement de notre pays. C'est pourquoi, j'ai décidé de faire de 2023, l'année de la Jeunesse.

S.E.M. Alassane Ouattara, Président de la République

#2023
AnnéeDeLaJeunesse

SOMMAIRE

Éditorial.....	p.1
À la une.....	p.2
Grand Angle.....	p.4
Actu Plan.....	p.8
Entretien Avec.....	p.11
ONP.....	p.14
Bon À Savoir.....	p.16
Coin du Bonheur.....	p.18
À Retenir	p.20

Editeur

Ministère du Plan
et du Développement
16^e Étage Immeuble SCIAM
BP V 165 Abidjan
Tel (+225) 27 20 20 08 42 / 43
Fax (+225) 27 20 20 08 56

Directeur de Publication

Nialé KABA

Directeur de Rédaction

Nahoua YEO

Rédacteur en Chef

Clément K. KOUAKOU

Secrétaire de Rédaction

Christian KOFFI

Comité de Rédaction

Anicou KACOU, Madassa KOUMA,
Jean-Jacques KANGA, Isabelle
AKAFFOU, Firmin CROI, Abdoulaye
OUATTARA, Marie-Laure
GOGBEU, Emmanuel VOUHO,
Prisca YAO, Kindela KOULIBALY,
Fatim DIABAGATE, Ange DJYH,
Despierre ANGOLA, Pharel BALIE

Distribution

Direction de l'Informatique, de la
Documentation et des Archives

Design et maquette

Armand ALLAH

Impression

DM Graphics

Tirage

500 exemplaires

Email

sercom@plan.gouv.ci

Édito

Après les performances économiques enregistrées par la Côte d'Ivoire au cours de ces dix dernières années et qui ont permis au Gouvernement d'accélérer la réduction de la pauvreté et des inégalités, que nous avons évoqué dans les deux premiers numéros de votre magazine **Le Planificateur**, il me plaît d'aborder, pour ce 3^e numéro, un tout autre sujet lié à l'importance des données statistiques dans le développement de toute nation.

En effet, les données statistiques constituent, surtout pour nos États en pleine croissance, des éléments importants pour la planification du développement. Pour avancer sur la voie du développement et lutter efficacement contre la pauvreté, de nombreux pays se dotent de stratégies de réduction de pauvreté et de cadres de gestion macroéconomiques et sectorielles, qui démontrent, si besoin en est, l'importance des statistiques pour le diagnostic de la pauvreté et la mesure de l'efficacité des politiques publiques mises en œuvre.

Ainsi, sous l'égide de **Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA**, Président de la République de Côte d'Ivoire, le Gouvernement ivoirien a conduit avec succès son 5^e **Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH 2021)**, afin de doter le pays de données sociodémographiques actualisées et fiables.

Le RGPH 2021 permettra à la Côte d'Ivoire de maîtriser les dynamiques de sa population et servira de socle pour évaluer les différentes politiques nationales et les agendas internationaux, notamment l'Agenda 2063 de l'Union Africaine et l'Agenda 2030 des Nations Unies.

Au delà des statistiques du RGPH 2021, on note toutefois une insuffisance d'informations relatives aux entreprises. L'ambition du Gouvernement de faire du secteur privé le socle du développement de la Côte d'Ivoire, lui impose de mieux connaître les tendances issues de ce secteur. Aussi, le Gouvernement a-t-il prévu pour l'année 2023, le **Recensement Général des Entreprises et Établissements de Côte d'Ivoire (RGEE-CI)**.

À travers cette opération, le Gouvernement ivoirien vise d'une part, à disposer d'une banque de données économiques et financières actualisées et exhaustives sur les entreprises et établissements des secteurs formel et informel du pays, et d'autre part, à mettre en place un système d'Information Géographique (SIG).

Retenons enfin qu'il est primordial pour toute nation de disposer de données statistiques fiables pour identifier efficacement les domaines dans lesquels les ressources sont le plus indispensable et s'offrir les moyens de son progrès.

B O N N E L E C T U R E !

Nialé KABA

La Réforme du SYSTÈME STATISTIQUE NATIONAL de la Côte d'Ivoire



Les débuts des années 2000 ont été marqués par une prise de conscience collective de l'importance des statistiques de bonne qualité. En effet, les lacunes en matière de données statistiques de qualité ont retardé la mise en œuvre de mesures préventives ou correctrices qui auraient pu atténuer les conséquences économiques de la récession mondiale.

Depuis, tous les États ont à cœur de disposer et d'améliorer leur **Système Statistique National (SSN)** afin de mieux orienter leurs politiques, et assurer une meilleure prise de décision. La révision de la loi statistique en Côte d'Ivoire vise à pallier les insuffisances du **Système Statistique National (SSN)** dans un nouveau contexte socio-politique, afin d'améliorer l'efficacité, la qualité et le respect

des principes fondamentaux de la statistique publique. Le renforcement du dispositif législatif dans le domaine de la statistique publique concerne particulièrement, d'une part, la garantie de l'indépendance professionnelle et, d'autre part, l'amélioration de la répartition des responsabilités de coordination. En effet, conscient de l'importance des statistiques de qualité pour la définition des politiques de développement

et pour la prise de décision, la Côte d'Ivoire s'est dotée de la Loi n°2013-537 du 30 juillet 2013 portant organisation du **Système Statistique National**. Cependant, force est de constater que le **SSN** était confronté à l'insuffisance de ressources humaines et financières, ajouté à un déficit de coordination des activités statistiques. En plus des stratégies internes de développement tels que les Plans Nationaux de Développement, la Côte d'Ivoire s'est engagée sur le plan international, notamment sur la Charte Africaine de la Statistique, la Stratégie d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique, l'**Agenda 2030** des Nations Unies et l'**Agenda 2063** de l'Union Africaine.

Ainsi **depuis 2018**, le Gouvernement ivoirien a entamé la réforme du **Système Statistique National** en vue de le mettre en cohérence avec les standards internationaux et résoudre le problème de la qualité et de la régularité de la production des données statistiques. Les innovations apportées dans le cadre de cette réforme concernent, entre autres, la modification du statut juridique de **l'Institut National de la Statistique (INS)** pour en faire une agence d'exécution et qui change de dénomination pour devenir **l'Agence Nationale de la Statistique (ANStat)**, la mise en place du **Conseil National de la Statistique (CNStat)** et **l'Autorité Nationale de la Statistique Publique (ANSP)**, ainsi que la création du **Fonds de Développement de la Statistique (FNDS)**.

La modification du statut juridique de **l'INS** et de sa dénomination vise à lui donner plus d'impulsion, d'autorité et d'autonomie. Le **CNStat** est une autorité administrative créée afin de pérenniser la coordination des activités et des productions statistiques et

notamment de valider le Programme Statistique National. En ce qui concerne **L'ANSP**, elle veille au respect des principes d'indépendance professionnelle, de qualité, de mandat pour la collecte des données et ressources, de diffusion, de protection des données individuelles, des sources d'informations et des répondants, de

coordination et coopération. Le **FNDS** est quant à lui une structure du **SSN**, moderne et performante, capable de mobiliser, de recueillir, de sécuriser et de gérer les ressources destinées au financement durable des activités du **SSN** inscrites au Programme Statistique National.

■ Dr Florent MELESSE

Côte d'Ivoire L'École Panafricaine de la Statistique ouvrira bientôt ses portes

Pour la mise en œuvre de la Charte Africaine de la Statistique et afin de remédier aux insuffisances des Systèmes Statistiques Nationaux et de soutenir le déploiement du programme d'intégration régionale, la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union Africaine (**UA**) a adopté une Stratégie pour l'harmonisation et l'amélioration des statistiques en Afrique (**SHaSA**), en juillet 2010 à Kampala en Ouganda, pour la période 2010-2016, et en janvier 2018 à Addis Abeba en Ethiopie, pour la période 2017-2026.

En outre, la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union Africaine (**UA**), au cours de sa 22^e session tenue les 30 et 31 janvier 2014 à Addis-Abeba en Éthiopie, a adopté la décision relative à la création d'un Institut Panafricain de Statistiques (**STATAFRIC**) basé à Tunis en Tunisie et d'un Centre Panafricain de formation en Statistique (**PANSTAT**) basé en Côte d'Ivoire. **STATAFRIC** et **PANSTAT** ont été conçus pour être au centre de l'implémentation de la **SHaSA**. En effet, **STATAFRIC** est chargé de la coordination des Instituts de Statistique en Afrique, tandis que le **PANSTAT** est chargé de la coordination des Ecoles de formation Statistique en Afrique.

STATAFRIC est opérationnel depuis novembre 2018. Sous l'impulsion du Ministre du Plan et du Développement de la Côte d'Ivoire, les travaux relatifs à l'opérationnalisation du **PANSTAT** ont débuté depuis 2020.



Les travaux entre le Ministère du Plan et du Développement, le Ministère d'État, Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et de la Diaspora, et la Commission de l'Union Africaine (**CUA**) ont permis d'aboutir, en juillet 2022, à un projet d'Accord de Siège consensuel, ainsi qu'au niveau des engagements financiers que l'État de Côte d'Ivoire devra supporter pour le démarrage du Centre. Le Président de la République, **son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA**, conscient de l'importance de la qualité des statistiques en Afrique et pour le suivi et évaluation des projets liés à sa vision la Côte d'Ivoire Solidaire, a donné son agrément pour :

- La signature de l'Accord de siège du Centre entre l'État de Côte d'Ivoire et la CUA ;
- Le provisionnement de la dotation budgétaire nécessaire à la tenue

des engagements de l'État de Côte d'Ivoire pour le démarrage du Centre Panafricain de la Statistique.

À l'heure actuelle, l'Accord de siège du Centre entre l'État de Côte d'Ivoire et la **CUA** a été signé en février 2023. L'État de Côte d'Ivoire procède à la détermination des locaux qui devront abriter le site administratif du Centre, le site opérationnel étant l'École Nationale Supérieure de Statistique et d'Économie Appliquée (**ENSEA**) d'Abidjan. Le **PANSTAT** est un centre de formation continue qui recevra des statisticiens du Continent africain, aussi bien francophones qu'anglophones et même lusophones, pour des formations de courte durée sur des thématiques statistiques spécifiques telles que les statistiques agricoles, les statistiques du commerce, les statistiques de la santé, etc.

■ Dr Florent MELESSE

PND 2021-2025 PRÉSENTATION DU CADRE DE SUIVI

Le Gouvernement a élaboré le Plan National de Développement (PND) 2021-2025, cadre de référence des interventions de l'Etat et de ses partenaires au Développement sur la période programmatique 2021-2025.

Ce nouveau cadre s'est nourri du Programme de Gouvernement du Président de la République dénommé « Côte d'Ivoire Solidaire » et de la Stratégie décennale « Côte d'Ivoire 2030 ». Le PND 2021-2025 s'appuie sur une approche organisée, volontariste et inclusive ainsi que sur une mise en œuvre d'un programme cohérent de réformes structurelles de grande ampleur pour conduire la Côte d'Ivoire au rang des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure au terme de la décennie. Pour ce faire, il vise une croissance forte, soutenable, solidaire, équitable, respectueuse du genre et de l'environnement et créatrice d'emplois y compris pour les jeunes et les femmes.

Le PND 2021-2025 est bâti sur six piliers : (I) l'accélération de la transformation structurelle de l'économie par l'industrialisation et le développement de grappes ; (II) le renforcement du capital humain et la promotion de l'emploi ; (III) le renforcement du secteur privé et de l'investissement ; (IV) le renforcement de l'inclusion, de la solidarité nationale et de l'action sociale ; (V) le développement régional équilibré, la préservation de l'environnement

et la lutte contre le changement climatique et ; (VI) le renforcement de la gouvernance, la modernisation de l'État et transformation culturelle.

Pour formaliser sa mise en œuvre, la Loi n°2021-895 du 21 décembre 2021, portant Plan National de Développement (PND) pour la période 2021-2025, a été promulguée après son adoption par les deux chambres du Parlement. Dans le souci de renforcer la responsabilité, la redevabilité et la transparence de l'action publique et assurer une mise en œuvre efficace et réussie du PND,



Le Gouvernement a adopté, en sa séance du 06 septembre 2022, un décret d'application de cette loi portant création, organisation et fonctionnement du cadre institutionnel de suivi du **PND 2021-2025**.

Ce cadre de suivi est un outil de coordination et de supervision de la mise en œuvre du PND sur la période 2021-2025. Il a six (06) objectifs majeurs : (I) Guider l'État et les Partenaires Techniques et Financiers dans le cadre de la mise œuvre des politiques de développement contenues dans le **PND 2021-2025** ; (II) Instaurer un cadre de dialogue entre l'État et l'ensemble des parties prenantes autour de la mise en œuvre du **PND 2021-2025** ; (III) Favoriser un plaidoyer pour la mobilisation des ressources nécessaires au financement du développement ; (IV) Assurer l'alignement des programmes d'Investissements, du Budget de l'État et des Programmes de Travail du Gouvernement (PTG) avec les

actions contenues dans les Plans d'Actions Prioritaires (PAP) du **PND 2021-2025** ; (V) Orienter et assurer le suivi de l'efficacité de l'Aide Publique au Développement et ; (VI) Assurer la cohérence entre les actions entreprises et celles initialement planifiées.

Le cadre de suivi du **PND 2021-2025** comprend les organes suivants :

➤ **Le Conseil Présidentiel d'Orientation**

Il est présidé par Son Excellence Monsieur le Vice-Président de la République et a pour missions de : (I) définir les orientations stratégiques en matière de suivi et d'évaluation du **PND 2021-2025** et ; (II) d'assurer en dernière instance, les arbitrages nécessaires à la mise en œuvre efficace et réussie du **PND 2021-2025**. Le Conseil Présidentiel d'Orientation est composé de huit (08) membres et constitue l'organe décisionnel du cadre institutionnel de suivi du **PND 2021-2025**. Il se réunit une fois par an et autant de fois que de besoin sur convocation de son Président.

➤ **Le Comité de Pilotage**

Il est présidé par le Premier Ministre et a pour mission principale d'assurer le pilotage stratégique de la mise en œuvre du **PND 2021-2025**. À ce titre, il est chargé de : (I) fixer les priorités de développement retenues dans le **PND 2021-2025** chaque année ; (II) veiller à la prise en compte des avis du Groupe des Partenaires techniques et financiers ; (III) décider de l'allocation des ressources en fonction des priorités définies ; (IV) approuver le rapport annuel de performance de suivi de la mise en œuvre du **PND 2021-2025** ; (V) assurer la cohérence du portefeuille des investissements publics avec le Budget de l'État et les orientations stratégiques du

PND 2021-2025 et ; (VI) fournir les arbitrages nécessaires pour une mise en œuvre réussie. Le Comité de Pilotage comprend six (06) membres auxquels s'ajoutent les membres du Gouvernement dont les dossiers sont inscrits à l'ordre du jour des réunions du Comité de Pilotage et les Ambassadeurs, le Groupe des Partenaires Techniques et Financiers et les Chefs de Missions diplomatiques. Le Comité de Pilotage se réunit au moins deux (02) fois par an et autant de fois que de besoin sur convocation de son Président.

politique et
stratégique

“
**Ce cadre de suivi
est un outil de
coordination et de
supervision de la mise
en œuvre du PND sur
la période 2021-2025.**
”



➤ Le Comité Technique

Le Comité Technique est présidé par le Ministre du Plan et du Développement. Il supervise les activités du Secrétariat Technique de Suivi **du PND 2021-2025**, prépare les décisions du Comité de Pilotage et sert de cadre de dialogue intersectoriel. A ce titre, il est chargé de : (I) instruire et préparer les dossiers à soumettre à la validation du Comité de Pilotage ; (II) approuver le plan annuel de mise en œuvre **du PND 2021-2025** ; (III) faire les arbitrages opérationnels et techniques nécessaires pour assurer la cohérence entre les plans sectoriels et les actions **du PND 2021-2025** ; (IV) organiser des dialogues avec les PTF, le secteur privé et la société civile autour de la mise en œuvre **du PND 2021-2025** ; (V) coordonner les activités des Comités de District et ; (VI) assurer le Secrétariat du Comité de Pilotage. Le Comité technique comprend 21 membres auxquels s'ajoute le Groupe des Partenaires Techniques et Financiers. Il se réunit au moins deux fois par an et autant de fois que de besoin sur convocation de son Président.

➤ Le Secrétariat Technique de suivi

Il est coordonné par le Directeur Général du Plan et de la Lutte contre la Pauvreté, a pour missions de : (I) élaborer le rapport annuel de suivi de la mise en œuvre **du PND 2021-2025** intégrant les agendas internationaux 2030 et 2063 ; (II) préparer le plan annuel de mise en œuvre **du PND 2021-2025** ; (III) veiller à l'intégration des activités du Secrétariat Technique dans le budget annuel **du PND 2021-2025** en coordination avec les ministères sectoriels et la Direction du budget de l'État ; (IV) suivre la mobilisation des ressources pour le financement **du PND 2021-2025** ; (V) préparer les réunions du Comité Technique ; (VI) apporter un appui dans la mise en œuvre des activités et consolider les rapports des Comités de District ; (VII) gérer les audits et

les évaluations sur les réalisations du Plan et les objectifs prévus ; (VIII) assurer la communication et la diffusion des informations relatives au Plan ; (IX) coordonner les plans de renforcement des capacités des Comités de District et des collectivités territoriales ; (X) coordonner la révision **du PND 2021-2025** à mi-parcours et l'évaluation finale ; (XI) harmoniser les cadres de coopération et d'interventions des partenaires au développement avec **le PND 2021-2025** ; (XII) organiser les revues semestrielles et annuelles ; (XIII) harmoniser les revues **du PND 2021-2025** et les processus d'élaboration du PIP et du budget ; (XIV) suivre les réformes dites de première priorité et les mesures destinées à lever les goulots d'étranglement constatés et ; (XV) reporter mensuellement au Président du Comité Technique, l'état d'avancement de la mise en œuvre des réformes de première priorité. Le Secrétariat Technique de suivi est composé de 32 membres.

➤ Les Comités de District

Ils sont présidés par les Ministres Gouverneurs et ont pour missions de : (I) élaborer le catalogue des programmes/projets de leurs régions ; (II) vérifier la mise en œuvre des programmes/projets et suivre l'évolution des indicateurs de résultats **du PND 2021-2025** au niveau régional ; (III) délibérer et émettre des avis et recommandations sur la mise en œuvre **du PND 2021-2025** au niveau régional ; (IV) assurer la diffusion des documents de suivi de la mise en œuvre **du PND 2021-2025** au niveau régional ; (V) élaborer les plans de travail régionaux annuels en cohérence avec le Plan de Travail Annuel **du PND 2021-2025** et ; (VI) rédiger les rapports de mise en œuvre **du PND 2021-2025** de leur région. Les Comités de District sont composés de 11 membres auxquels s'ajoutent les préfets de Région, les Directeurs Régionaux des ministères sectoriels, les représentants en région des partenaires au développement. Ils se réunissent deux fois par an sous la présidence des Ministres Gouverneurs de District.



➤ Les Groupes de Travail Sectoriels

Ils sont présidés par les Ministères chefs de file et ont pour missions de : (I) veiller à la cohérence des politiques sectorielles avec **le PND 2021-2025** ; (II) établir les bilans de mise en œuvre des différentes politiques sectorielles, des différents programmes et projets ; (III) produire des rapports trimestriels, semestriels

et annuels qui seront consolidés par le Secrétariat Technique du suivi et de la mise en œuvre **du PND 2021-2025** en vue de la préparation des réunions des instances de pilotage **du PND 2021-2025** et ; (IV) veiller à la participation des partenaires bilatéraux et multilatéraux au processus de mise en œuvre du PND 2021-2025. Les Groupes de Travail sectoriels comprennent les points focaux des ministères, les membres des partenaires au développement, le secteur privé et la société civile. Ils se réunissent une (01) fois par mois. Ces organes qui constituent le dispositif de suivi du Plan National de Développement 2021-2025, ont été lancés officiellement le 23 janvier 2023, à Abidjan, en présence du **Vice-Président, Tiémoko Meyliet Koné**, du **Premier Ministre Patrick Achi**, des membres du Gouvernement, de chefs d'institutions, de diplomates, des acteurs du secteur privé et des partenaires techniques et financiers.



■ Marcelin CISSÉ (DG du Plan et de la Lutte contre la Pauvreté)

Ministère du Plan et du Développement

NIALÉ KABA FIXE LES PRIORITÉS POUR 2023



Le Ministère du Plan et du Développement a organisé, le 24 janvier 2023, la cérémonie de présentation de vœux de nouvel an, au 20^e étage de l'immeuble Sciam. À cette occasion la Ministre du Plan et du Développement, Nialé KABA a rappelé les priorités pour l'année 2023.

Depuis 2016 qu'elle dirige le Ministère du Plan et du Développement, d'importantes réalisations sont à l'actif de sa gouvernance. Les plus récentes sont la réalisation du 5^e Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH 2021) dont les résultats globaux définitifs sont disponibles sur le site de l'INS (www.ins.ci) et la réussite du Groupe Consultatif pour le financement du PND 2021-2025. Nialé KABA qui a su s'entourer de collaborateurs aussi bien compétents que proactifs veut, pour l'année 2023, aller plus loin. Elle l'a rappelé à l'ensemble de ses collaborateurs, ce mardi 24 janvier, lors de la cérémonie de présentation de vœux. « Les défis qui nous attendent en 2023 sont nombreux. Le Gouvernement attendra de nous des résultats concrets après l'adoption de la feuille de route du Programme de Travail 2023 au titre de notre département ministériel, les populations des actes, et nos partenaires au développement, d'être des interlocuteurs crédibles ayant fait le choix de l'efficacité d'actions » a indiqué Nialé KABA.

Elle en a profité pour annoncer 5 chantiers majeurs de son département ministériel. Il s'agit de :

- (i) La poursuite de la mise en œuvre du PND 2021-2025, à travers

l'opérationnalisation du dispositif institutionnel et organisationnel de suivi, la réalisation des différents projets d'infrastructures, de transport ;

- (ii) L'exploitation des données issues du RGPH 2021 et de la mise à disposition des livrables annoncés ;

- (iii) la réalisation du Recensement Général des Entreprises et Etablissement de Côte d'Ivoire (RGEE-CI) ;

- (iv) La réalisation du Programme pilote de développement des zones rurales (PPDZR) avec la construction des complexes scolaires, des centres de santé, etc ;



(v) La poursuite de la réforme du Système Statistique National. **La Ministre Nialé KABA** n'a pas manqué de féliciter ses collaborateurs pour leur engagement collectif et a formulé des vœux de santé, de bonheur, de prospérité et de paix. Le Directeur de cabinet, au nom de l'ensemble du personnel, a en retour, témoigné toute leur admiration pour l'humanisme et le leadership de la Ministre,

“
Les défis qui nous attendent en 2023 sont nombreux
 ”

puis a exprimé toute sa gratitude pour l'ensemble des actions en faveur de l'amélioration des conditions de travail du personnel notamment la revalorisation des primes d'incitation des agents, la distinction et la célébration des meilleurs agents en 2022. **Dr. YEO Nahoua** a rassuré de son engagement et celui de l'ensemble du personnel à œuvrer pour l'atteinte des objectifs assignés à ce département ministériel.

Rappelons que cette cérémonie a enregistré la présence des membres

du cabinet de la Ministre, les directions et services rattachés, les directions générales et structures sous tutelles, les membres des directions régionales, le représentant du Contrôle Financier et les Partenaires au développement.

■ Marie-Laure GOGBEU

Recensement de la Population

LA GUINÉE, S'INSPIRE DE L'EXPÉRIENCE DE LA CÔTE D'IVOIRE

La Ministre du Plan et du Développement, Nialé KABA, a reçu une délégation de la République de Guinée conduite par la Ministre du Plan et de la Coopération Internationale, Rose Pola PRICEMOU, à son Cabinet, le lundi 30 janvier 2023. Cette visite s'inscrit dans le cadre d'un partage d'expériences sur le processus de Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH).

Après le Congo Brazzaville, l'Haïti, c'est au tour de la Guinée de bénéficier de l'expérience réussie du processus de recensement de la population. Le **lundi 30 janvier 2023**, la **Ministre du Plan** et de la Coopération Internationale de la Guinée a été reçue par son homologue ivoirien, dans le cadre d'une visite de partage d'expériences relative à la gestion stratégique du processus de réalisation du Recensement Général de la Population et de l'Habitat, et de la formation statistique. Pour la Ministre guinéenne en charge de la planification, le but de cette visite est de s'inspirer de l'expérience réussie de la Côte d'Ivoire notamment en matière de recensement, de formation statistique et coordination de l'aide publique

au développement. « Nous avons lancé récemment le Recensement Général de la Population et de l'Habitat, que le pays frère de la Côte d'Ivoire a déjà très bien réussi. Nous sommes venus nous abreuver de cette riche expérience liée au recensement et connaître tout ce qui a prévalu à la réussite de ce processus, et aussi de s'assurer d'éviter les erreurs dans le cadre de ce recensement. Nous avons eu l'occasion d'échanger sur tout le processus, notamment le cadre institutionnel et organisationnel, la mobilisation des ressources, l'aspect social liée à la crédibilité de l'opération », a déclaré **Rose Pola PRICEMOU**.

« À l'issue de ce voyage d'études, nous voulons repartir avec l'expérience vécue par **Madame le ministre et son équipe**, les outils utilisés, nous rassurer aussi que nous sommes sur la bonne voie, parce que c'est un processus qui a déjà commencé en Guinée depuis février 2022 et que nous sommes dans de bonnes dispositions », a-t-elle ajouté. Poursuivant sur la question du renforcement du système statistique de la Guinée, elle a indiqué que son pays envisage de former **150 statisticiens**, en collaboration avec l'École Nationale de Statistique et d'Économie Appliquée (**Ensea**) d'Abidjan.

Pour sa part, la Ministre du Plan et du Développement de la Côte d'Ivoire, s'est montrée satisfaite et fière de partager la récente expérience réussie du **RGPH 2021** et également la connaissance en matière de formation statistique.

« C'est avec beaucoup de plaisir que nous partageons l'expérience réussie de notre recensement avec le pays frère de la Guinée. Nous avons eu des échanges fructueux également sur la question de la formation. Ces échanges vont s'inscrire dans le temps pour que nous puissions à



la fois partager la connaissance en matière de formations statistiques », a indiqué **la Ministre Nialé KABA**. Se prononçant sur les défis et les étapes clés du processus du recensement, elle a précisé que « le recensement est un processus où toutes les phases représentent des défis. Déjà il faut élaborer le Projet de document (**Prodoc**) et s'assurer qu'il contient le moins d'erreurs possibles parce que les financements sont importants. La Guinée veut comme la Côte d'Ivoire faire un recensement avec des moyens modernes de collectes, notamment à travers les tablettes. Il y a donc des défis qui dépendent d'elles et d'autres qui ne dépendent pas. Il s'agit de la qualité du réseau internet, la capacité de déverser, etc. Ensuite, il y a la mobilisation sociale et l'accompagnement de l'ensemble des acteurs sociaux, les populations, les guides religieux, les leaders communautaires, les responsables. Elle doit porter le bon

message et pouvoir entraîner tout le monde en expliquant les enjeux de cette opération à l'ensemble de la population ».

Cette visite fait suite à une précédente, qui avait été conduite par le Directeur Général de l'Institut National de la Statistique de la Guinée, en aout 2022, qui a permis de finaliser les outils et les documents techniques du Recensement. Elle se poursuivra par des rencontres de travail dans les structures techniques en charge du recensement notamment l'Institut national de la statistique, le Bureau technique permanent du Recensement (**BTPR**) et le Fonds des Nations Unies pour la Population (**Unfpa**), ainsi que l'École Nationale de Statistique et d'Économie Appliquée (**Ensea**). Notons que la Guinée organisera son **4^e Recensement Général de la Population et de l'Habitat en décembre 2023**.

■ **Abdoulaye OUATTARA**



CÉCILE COMPAORÉ

Représentante Résidente de l'UNFPA

“Le recensement de la Population 2021 de la Côte d'Ivoire est un exemple à suivre pour les pays de la région”

1. 30 ans d'expérience dans le domaine de la population, de la santé reproductive, du genre et dans la gestion de programmes de pays, le secret de ce brillant parcours ?

J'ai eu la chance de grandir dans une famille qui m'a protégée, encouragée et soutenue pour aller loin dans les études et aussi poursuivre mes rêves. J'ai toujours souhaité apporter ma contribution au bien-être des communautés, notamment à l'amélioration des conditions de vie des femmes et des jeunes.

J'ai eu la chance de réaliser cette ambition par le biais des organisations pour lesquelles j'ai travaillé, surtout le Fonds des Nations Unies pour la Population (**UNFPA**). En effet, **l'UNFPA**, m'a offert l'opportunité de travailler tout à la fois avec les gouvernements, les agences sœurs du SNU, les grandes institutions internationales de développement telles que la Banque mondiale, l'Union Européenne, le secteur privé et les Organisations de la Société Civile pour élaborer et mettre en œuvre des politiques et programmes visant à améliorer les conditions de vie des populations.



L'expertise et l'avantage comparatif de **l'UNFPA** lui permet d'être un acteur de premier plan dans le développement et surtout un catalyseur des transformations positives pour le développement des pays.

2. Madame la Représentante Résidente, votre institution est présente en Côte d'Ivoire depuis de longues années, pouvez-vous nous rappeler ses principales missions ?

En effet, le Fonds des Nations Unies pour la Population (**UNFPA**) est présent en Côte d'Ivoire depuis 1972. Nous accompagnons actuellement le Gouvernement ivoirien pour la mise en œuvre du huitième programme de coopération (il s'agit généralement de programmes quinquennaux). **L'UNFPA** est l'agence leader des Nations Unies en matière de santé sexuelle et de la reproduction, y compris la santé de la mère et de l'enfant et la planification familiale. L'agence œuvre également pour l'élimination des inégalités de genre, le respect des droits humains et à favoriser la production, la disponibilité



et l'utilisation de données socio-démographiques de qualité pour la planification, le suivi et l'évaluation des politiques et programmes de développement des pays qu'elle assiste.

La vision de l'UNFPA est celle d'un « monde où chaque grossesse est désirée, où chaque accouchement est sans danger et où le potentiel de chaque jeune est réalisé ».

Notre ambition est d'œuvrer partout et particulièrement en Afrique sub-saharienne ensemble avec les gouvernements, les acteurs de développement et toutes les bonnes volontés pour mettre fin aux décès maternels évitables, satisfaire totalement les besoins des populations en planification familiale et mettre fin à la violence basée sur le genre et aux pratiques néfastes aux femmes et aux filles tels le mariage précoce et/ou forcé et les mutilations génitales féminines, d'ici 2030.

Notre mode d'engagement au niveau de l'UNFPA en direction des gouvernements et des populations s'appuie sur, (i) le plaidoyer et le dialogue de politique, (ii) la gestion des connaissances, (iii) le développement des capacités, (iv) le partenariat et la coopération Sud-Sud et triangulaire et (v) l'offre de services de santé sexuelle et de

la reproduction, la prévention des violences basées sur le genre et la prise en charge des femmes qui en sont victimes. Nos interventions ciblent en particulier les femmes, les jeunes, les nouveau-nés et les personnes vulnérables ou marginalisées pour ne laisser personne de côté.

En Côte d'Ivoire, nous joignons nos efforts à ceux des partenaires au développement et des autres agences du Système des Nations Unies pour le Développement, sous la coordination du Coordonnateur Résident, pour accompagner la politique de développement du pays à travers le Cadre Commun de Développement Durable.

3. Votre institution a été un acteur clé dans la réalisation du Recensement Général de la population et de l'Habitat en 2021, en Côte d'Ivoire, quel commentaire sur les résultats du RGPH 2021 ?

Le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) 2021 de la Côte d'Ivoire est une réussite ; faisant de la Côte d'Ivoire un modèle pour les pays de la région et bien au-delà. Le succès de cette opération repose sur le leadership du Ministère du Plan et du Développement qui a coordonné toutes les étapes de sa mise en œuvre.

Le **RGPH 2021** a bénéficié de l'assistance technique de l'UNFPA et de l'appui financier de la Banque Africaine de Développement (BAD), de la Banque Mondiale (B.M.) et de la Banque Arabe pour le Développement Economique de l'Afrique (BADEA). Les experts relèvent :

■ La très bonne qualité de la technologie utilisée (tablettes) qui témoigne d'une excellente collaboration entre le Ministère du Plan, le Bureau Technique

Permanent du Recensement (BTPR), et l'UNFPA (UNFPA/Côte d'Ivoire, le Bureau régional et le Département des Achats basés respectivement à Dakar et à Copenhague) ;

■ La bonne gestion de la COVID-19 à travers notamment la vaccination des Agents Recenseurs et le respect des mesures barrières lors de la collecte des données du recensement qui marquent la grande capacité de résilience des pays ;

■ La qualité de la formation des Agents Recenseurs, Chefs d'Équipe, Superviseurs, Coordonnateurs qui a permis une excellente maîtrise technique des outils et les performances enregistrées dans la collecte des données ; attestant de la qualité de l'expertise nationale et de l'assistance technique de l'UNFPA au recensement ;

■ Le renforcement de la coopération sud-sud à travers l'organisation d'une mission internationale de suivi et de supervision du recensement composée d'Experts du Bénin, du Ghana, de la Mauritanie du Niger, du Togo, du Sénégal, de nos collègues du siège, du Bureau régional et du Bureau de la Côte d'Ivoire est un exemple de mutualisation et de partage de connaissances. Les analyses et recommandations réalisées par l'équipe d'observation internationale dans 30 départements administratifs de la Côte d'Ivoire ont ainsi permis d'améliorer la qualité des données et d'adresser les défis qui se posaient dans ces zones en temps réel.

■ La mobilisation de 6,7 millions USD auprès de la BAD pour l'acquisition de 37 500 tablettes pour la collecte, le pré-test et la mise en place d'un système de traçage

des tablettes sur le terrain de même qu'un système de suivi et de dashboarding du dénombrement ; 8,4 millions USD mobilisés auprès de la Banque Mondiale pour la phase de collecte et du dénombrement ont grandement contribué au succès de l'ensemble de ce processus.

■ *L'engagement de toutes les forces vives de la nation (communautés, cadres et élus, autorités politiques, chefs traditionnels et guides religieux et médias) a permis de mobiliser la population et d'accompagner les équipes de recensement à toutes les phases du processus.*

Ces excellents résultats ont permis à l'**UNFPA** de confirmer la conformité de l'opération du Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2021 de la Côte d'Ivoire aux normes et procédures internationales en la matière.

4. Vos ambitions pour 2023 ?

En 2023, l'**UNFPA** entend redoubler d'efforts pour accélérer l'atteinte des résultats transformateurs mentionnés plus haut à savoir mettre fin aux décès maternels évitables, mettre fin aux besoins non satisfaits en planification familiale et mettre fin aux violences basées sur le genre et aux pratiques néfastes. Dans ce cadre, nous comptons accentuer notre appui au Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle pour le renforcement du réseau de soins obstétricaux et néonataux d'urgence et soutenir le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant pour la mobilisation communautaire pour la réduction de la morbidité et de la mortalité maternelles évitables.

Parallèlement, nous veillerons à la mise en place des conditions nécessaires pour la prévention et

pour le traitement des cas de fistule obstétricale dans les structures de santé du pays, et pour rapprocher les points de prestation de service des populations.

Par ailleurs, nous prévoyons également de mobiliser davantage de ressources domestiques et extérieures sur la base du dossier d'investissement sur l'élimination des VBG en Côte d'Ivoire en partenariat avec les partenaires intervenant dans le domaine. Enfin, nous comptons accompagner le Ministère du Plan et du Développement dans l'analyse et la dissémination des données du recensement pour guider la prise de décision pour des politiques adaptées aux besoins des populations.

■ Christian KOFFI



Importance des questions de Population dans **LA PLANIFICATION DU DÉVELOPPEMENT** EN CÔTE D'IVOIRE



Les questions de population et développement ont, depuis plusieurs décennies, suscité de nombreux débats, tant du point de vue scientifique que par rapport à la mise en œuvre des politiques de développement. Cela s'est explicitement matérialisé par l'organisation de plusieurs conférences internationales, réunissant les décideurs du monde entier ainsi que d'éminents experts du développement. Ces cadres de réflexion et de discussions internationales ont permis de questionner et de capter toute la pertinence de l'impact potentiel de la variable population dans un processus réussi de planification du développement. Ainsi, son intégration, par certains pays comme élément de succès de la planification de leur développement, a permis de tirer profit de cette ressource stratégique et bonifier leur richesse nationale

À titre d'illustration, les leçons apprises des expériences réussies des Dragons (**Corée du Sud, Taïwan, Hong Kong et Singapour**), Tigres asiatiques (**Malaisie, Thaïlande, Indonésie, Vietnam et les Philippines**) et quelques pays d'Amérique latine tel que le Brésil ont suscité un éveil de conscience de la prise en compte de la dimension démographique dans le développement chez les décideurs du monde entier, au regard de la profonde transformation structurelle observée dans leurs économies. Le miracle asiatique pourrait en conséquence être perçu comme le fruit d'une convergence favorable de mutations démographiques, économiques et sociales, notamment de l'augmentation plus rapide de la population active (**la main d'œuvre**) par rapport à la croissance démographique - ce qui a permis une hausse des taux de l'épargne et de l'investissement ainsi que

l'amélioration des investissements en termes de ressources humaines. Des travaux de recherches indiquent à cet effet que, entre **1965** et **1990**, une pyramide des âges favorable a entraîné une croissance moyenne de **31%** environ du PIB par habitant en Asie. D'autres estimations font valoir par ailleurs que les mutations démographiques, en Asie et en Asie du Sud-Est, ont contribué pour 1,9 point de pourcentage aux **4,32%** de croissance réelle du PIB par consommateur réel, ou **44%** environ entre **1970** et **2000**.

Ces pays ont tiré profit de la transition démographique pour accélérer leur développement socio-économique et réduire la pauvreté. Le développement de ces pays est pour l'essentiel, imputable au Dividende Démographique, caractérisé par l'accélération de la croissance économique issue d'une modification de la structure par âge de la population.

En Côte d'Ivoire, la prise en compte des questions de population dans les politiques de développement est récente. En effet, de **1960** à **1990**, le pays ne disposait pas de politique explicite en matière de population. Les problèmes liés à la croissance démographique n'étaient pas perçus comme une contrainte pesant sur son développement. Ce n'est qu'à partir de **1991** que le Gouvernement, à la faveur de la crise économique des années **1980** et des contraintes des programmes d'ajustements structurels, a affirmé la nécessité d'une Politique de Population et en dessine les grandes lignes dans le cadre d'un Programme National de Développement des Ressources Humaines. Six ans après (**en mars 1997**), une Politique de Population est adoptée par le Gouvernement. Pour sa mise en œuvre, un organe consultatif, le Conseil National de Population (**CONAPO**), est créé. Il

est doté d'un Secrétariat Technique permanent appelé Bureau National de la Population (**BUNAP**), resté fonctionnel jusqu'en 2005. À partir de 2006, elle est transformée en une Direction Générale de la Population et du Renforcement des Capacités (**DGPRC**). Cependant, compte tenu des difficultés relatives au déficit de coordination et aux différentes crises qu'a connu le pays, ces initiatives n'ont pu donner les résultats escomptés.

Fort de cela, et conformément à la volonté du pays de renforcer le cadre institutionnel, juridique et opérationnel de gestion des questions de population afin de permettre à la Côte d'Ivoire de tirer pleinement profit du dividende démographique, il est créé en 2012, l'Office National de la Population (**ONP**) par décret **n°2012-161** du **09 février 2012**. Cette initiative est motivée par la volonté manifeste du Gouvernement d'intégrer beaucoup plus que par le passé, la dimension démographique dans l'ensemble des programmes de développement initiés par la Côte d'Ivoire afin de parvenir à la promotion d'un développement inclusif et durable. Parmi les tâches de base de cette institution, figure le suivi de la conjoncture et du mouvement démographique de la Côte d'Ivoire. **L'ONP** est donc chargé de réaliser, pour le compte des Administrations publiques et privées, des collectivités territoriales et des partenaires au développement, des prévisions démographiques de type aide à la décision. Il mène également des études et recherches sur la dynamique des populations et s'intéresse aux facteurs de changements en lien avec le dividende démographique, le développement humain et durable, et d'importantes initiatives de mise à disposition d'évidences, de plaidoyer de sensibilisation et de formation

tant au niveau national que local. Conscient du caractère stratégique et primordial de sa mission, **L'ONP** élabore dès sa création, la première et véritable Politique Nationale de Population (**PNP**) de la Côte d'Ivoire, intitulée « **PNP 2015-2025** ». Celle-ci repose sur des documents stratégiques de références aussi bien au niveau national qu'international notamment **L'Agenda 2030** des Nations Unies, **L'Agenda 2063** de l'Union Africaine, le Plan d'Action de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (**CIPD**) et les différents Plans Nationaux de Développement dont le dernier en date est le **PND 2021-2025**. En Côte d'Ivoire, la prise en compte des dynamiques démographiques dans la planification du développement, à travers notamment les nouvelles générations de Plans Nationaux de Développement (**PND**), a permis de faire passer le ratio de dépendance de **96** en **1988** à **69** en **2021**, soit un gain de **27 points** en **trois (3) décennies**. Aussi, cela a permis de faire passer l'indice synthétique de fécondité de **5** en **2012** à **4,3** en **2021** (**EDS 2021**). La mortalité maternelle quant à elle est passée de **614 décès maternels** pour **100 000 naissances** vivantes à **385** en **2021** (**EDS 2021**). Ces résultats remarquables et perceptibles ont permis incontestablement de hisser le pays aux standards internationaux en matière de population et développement. Toutefois, des défis majeurs demeurent eu égard aux enjeux émergents planétaires tels que les changements climatiques, les crises migratoires, l'urbanisation non maîtrisée, les violences fondées sur le genre, les crises socio-économiques multiformes, etc.

■ Moustapha HININ (DG ONP)

PRÉSENTATION DU CABINET DU MINISTRE DU PLAN ET DU DÉVELOPPEMENT



Dr Nahoua YEO

Directeur de Cabinet

Il est chargé de piloter l'activité du Cabinet et d'accompagner la Ministre dans son action en articulant la définition des objectifs stratégiques et leur mise en œuvre. Il assure également la coordination des relations avec les directions centrales et les services rattachés au Ministère.



Pr Clément KOUAKOU

Directeur de Cabinet Adjoint

Il assiste le Directeur de Cabinet dans ses fonctions, il reçoit dans ce cas certaines de ses attributions. La répartition des attributions entre le Directeur de Cabinet est déterminée par la Ministre.



M. Henri OUATTARA

Chef de Cabinet

Sous l'autorité du Directeur de Cabinet, il est chargé de l'intendance du Cabinet Ministériel, du suivi des activités de la Ministre. Il est chargé en outre de la gestion du personnel et de toutes les questions qui intéressent personnellement la Ministre.

LES CONSEILLERS TECHNIQUES

Ils ont en charge, selon leurs compétences, de donner des avis, de procéder à des études techniques approfondies, de rédiger des rapports relatifs aux dossiers qui leurs sont confiés par la Ministre ou le Directeur de Cabinet. Le Ministère du plan et du Développement compte 6 conseillers notamment :



M. Aboubacar CISSÉ

Conseiller Technique chargé du Développement et du suivi des projets d'infrastructures.

M^{me} LECADOU Epse KACOU
Anicou Annie

Conseillère Technique chargée du suivi de la Coopération économique et financière.



M. Madassa KOUUMA

Conseiller Technique chargé de la Production et de la formation statistiques.



Dr Firmin Kacou CROI

Conseiller Technique chargé des Politiques Économiques et du Développement durable.

M^{me} Isabelle Dorcas AKAFFOU

Conseillère Technique chargée de la planification et du suivi-évaluation des politiques publiques.



Dr Jean Jacques KANGA

Conseiller Technique chargé des Programmes sociaux et de l'aménagement du territoire.

LES CHARGÉS D'ÉTUDES

Ils assurent l'étude de tous les dossiers qui leur sont confiés par le Directeur de Cabinet ou, le cas échéant, par les Conseillers Techniques. Ils sont également chargés du secrétariat des réunions auxquelles ils sont conviés. Le Cabinet de la Ministre comprend 5 chargés d'études :



M. Arouna
DIALLO



M. Ange Constant
DJYH



M. Despierre
ANGOLA



Mlle Aminata
COULIBALY



M. Pharel Olivier
BALIE



M. Karou Gaoussou CABA

Chargé de Mission

Il est chargé d'accomplir des missions spécifiques qui lui sont confiées par la Ministre.



M^{me} Marie Léonie GNANGNY

Cheffe du Secrétariat Particulier

Elle est chargée de la coordination des activités du secrétariat de la Ministre.

Coin du Bonheur

Diyazi  *Elisé*

s'unissent par les liens sacrés du Mariage



GNEPA Elisé Charles, agent administratif au Ministère du Plan et du Développement a convié sa dulcinée, **Diyazi Djoukou BABO**, institutrice le 24 décembre 2022, à partager leurs vœux par les liens sacrés du mariage. Parents, amis, collègues et connaissances étaient tous présents, à la mairie de Yopougon, autour du jeune couple, pour célébrer l'Amour. En se disant mutuellement oui, nos deux tourtereaux se sont promis amour et fidélité. Bien avant cette célébration, le samedi 29 octobre 2022, les deux familles étaient réunies pour la célébration du mariage traditionnel.

Toutes nos félicitations et vœux de bonheur à l'endroit de
Monsieur & Madame
GNEPA

GISÈLE & BROU

se sont dit
OUI



Le bateau d'amour a accosté au bord des côtes du couple **N'GUESSAN**. En effet, **Gisèle ETTIEN** et **Brou N'GUESSAN**, forment désormais le couple **N'GUESSAN**, ils se sont dit oui, le 31 décembre 2022, à la mairie d'Abobo. Conducteur à la Direction des Affaires Financières du Ministère du Plan et du Développement, **Brou N'GUESSAN** officialise sa relation avec sa charmante épouse, **Gisèle ETTIEN**, étudiante à l'Institut National de Formation des Agents de Santé (INFAS). Entourés de parents et amis, les amoureux du jour ont laissé éclater leur joie et l'immense bonheur qui se lisait dans leur sourire, à l'espace Niamké d'Abobo, lors de la réception de mariage. La cérémonie a pris fin par la bénédiction nuptiale, à l'église, pendant la veillée religieuse du 31 décembre.



Toutes nos félicitations au couple
N'GUESSAN

Tournoi de la Fraternité
Interministérielle (1^{ère} édition)

LE MINISTÈRE DU PLAN ET DU DÉVELOPPEMENT REMPORTE TROIS TROPHÉES

Le Ministère du Plan et du Développement a participé à la première édition du Tournoi de la Fraternité Interministérielle (TFI), le samedi 10 décembre 2022, à l'INJS Marcory. Organisé par le Ministère de la Promotion des Sports et du Développement de l'Économie Sportive, à l'Institut National de la Jeunesse et des Sports (INJS), le TIF, présidé par le **Ministre Paulin Claude DANHO** fut une réussite. Le Ministère du Plan et du Développement a présenté ses différentes équipes sous la houlette du Directeur de Cabinet du Ministère du Plan et du Développement, **Dr Nahoua YEO**, et du Directeur de Cabinet adjoint, **Pr Clément KOUAKOU**. Le ministère a pu être représenté par une équipe dans chaque discipline excepté l'Awalé.



Au finish l'équipe de **Nialé KABA** a remporté trois trophées notamment, le trophée du vainqueur de Handball, du jeu de dames et celui de la mobilisation. La première victoire collective a été l'affaire de braves dames du Ministère avec pour capitaine la Conseillère technique, **Isabelle AKAFFOU**. La deuxième victoire est venue de l'exploit individuel de **SEHA Florent** de la Direction Générale de la Stratégie et de la Coordination de l'Aide (DGSCA). Puis enfin, une autre victoire collective liée à la grande mobilisation dudit ministère.

Rendez-vous est pris pour l'année prochaine.

DISTINCTION

LES MEILLEURS AGENTS DU MINISTÈRE DU PLAN PRIMÉS PAR NIALÉ KABA

« La reconnaissance du mérite est un impératif de la gestion participative qui inculque aux agents les réflexes de bonnes habitudes, la conscience professionnelle, l'engagement dans la mise en œuvre harmonieuse des règles et procédures régissant la bonne gouvernance » ces propos ont été prononcés par la Ministre du Plan et du Développement, **Nialé KABA**, lors de l'édition 2022 de la cérémonie de Prix d'Excellence du Ministère du Plan et du Développement. En Félicitant les lauréats à la salle des fêtes de l'immeuble SCIAM, le jeudi 24 novembre 2022, la Ministre a rappelé que l'institution du prix d'excellence du Ministère du Plan s'inscrit dans la vision du Président de la République. Elle indique par ailleurs, que cette célébration « offre l'opportunité de réaffirmer l'engagement à construire une administration moderne et efficace au service de la Nation ».

Cette cérémonie consacrée à la célébration de l'excellence a été un moment privilégié pour faire un bilan, féliciter les plus méritants et encourager tous les agents à faire des efforts pour l'atteinte des objectifs. La Direction de l'Informatique, de la Documentation et des Archives, lauréate du prix d'excellence est repartie avec une somme de **500.000 Fcfa**, une imprimante et plusieurs paquets de rames. Quant à **Fanta KONATE**, Secrétaire particulière de la Ministre, elle a remporté le prix de la meilleure des meilleurs, et a bénéficié de la somme de **150.000 francs** et d'un ordinateur portable. Notons enfin que chaque lauréat a empoché **100.000 francs**. Cette édition a consacré **18 lauriers** dont le prix des meilleurs agents de chaque structure, le prix du meilleur des meilleurs et le prix de la meilleure direction distinguée pour son innovation et la qualité du service proposé.

À R E T E N I R

Aux termes de **la Planification Axée sur les Résultats**, les concepts ci-après peuvent s'appréhender comme suit :

PARTIES PRENANTES

Les Parties prenantes comprennent les individus ou institutions susceptibles d'affecter ou d'être affectés, directement ou indirectement, de manière favorable ou défavorable, par un projet ou un programme.

INDICATEUR

Un indicateur est une grandeur que l'on peut mesurer ou un signe objectivement vérifiable que l'on peut observer pour identifier un changement dans une situation, un état ou l'évolution dans un processus ou des résultats. L'indicateur permet de comparer les objectifs aux réalisations effectives.

FORCE

Une Force est une caractéristique interne qui contribue substantiellement à la réalisation de la mission d'une organisation ou à résorber le problème diagnostiqué. C'est un atout interne qui aidera à exploiter les opportunités et à faire face aux menaces.

FAIBLESSE

Une Faiblesse est un facteur négatif, actuel ou futur, qui est interne à l'entité et qui peut faire obstacle à l'atteinte des objectifs ou des résultats d'un projet ou programme.

OPPORTUNITÉ

Une Opportunité est un élément positif, qui est extérieur à l'entité, actuel ou futur, et qui peut aider à la réalisation des objectifs institutionnels ou des résultats du programme.

MENACE

Une Menace est un fait, un facteur ou un développement externe qui a, ou peut avoir un effet négatif substantiel sur les performances de l'organisation. Les menaces induisent des défis posés par des tendances ou développements défavorables dans le contexte qui, en l'absence d'actions ciblées, pourraient éroder les performances.

MIPD

MINISTÈRE DU PLAN
ET DU DÉVELOPPEMENT



Prospective



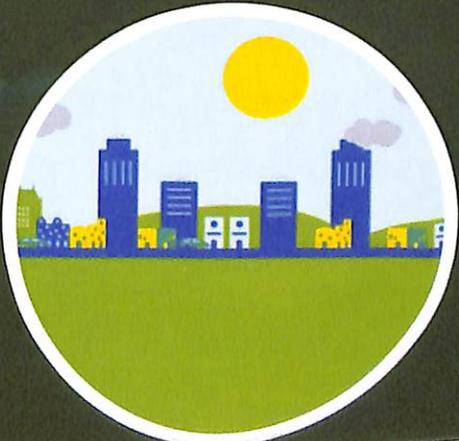
Planification



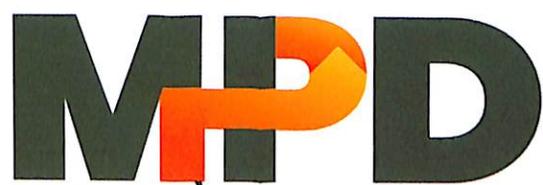
Programmation



Suivi et Évaluation



Aménagement du territoire



MPD
MINISTÈRE DU PLAN
ET DU DÉVELOPPEMENT

www.plan.gouv.ci

Ministère du Plan et du Développement-16^e étage Immeuble SCIAM/ BP V 165 Abidjan
Tél : (+225) 27 20 20 08 42 / (+225) 27 20 20 08 56 / Fax : (+225) 07 20 20 20 56